DÉPARTEMENT DU DOUBS

COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS

25620 TARCENAY-FOUCHERANS

CANTON D'ORNANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 septembre 2025

DCM: N° 2025-09-05

OBJET: BUDGET - AJUSTEMENTS BUDGETAIRES - AMORTISSEMENTS

L'an deux mil vingt-cinq Le seize septembre

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 025-200082758-20250916-2025 09 05-BF

NOTA: Compte-rendu de cette délibération affiché le 19/09/2025 Convocation du Conseil du

Convocation du Conseil du 11/09/2025

Membres en exercice: 18
Membres présents: 16
Ayant pris part au
vote: 17
Ayant donné
procuration: 1

Résultat du vote :

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents: M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Corinne BERTRAND, M. Ghislain VICAIRE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, M. David HUMBERT

Absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle GAINET, excusée, pouvoir à M. Patrice PRETOT :

Absents excusés: Mme Christina MARCHAND,

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Mme Laurence JACQUIER a été désignée pour remplir les fonctions de

secrétaire qu'elle a acceptées.

M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Adjoint, informe le Conseil Municipal que, sur le budget communal (M57), afin de pouvoir honorer les écritures relatives aux amortissements, il convient de procéder à des ajustements budgétaires.

M. Christophe FAIVRE-PIERRET propose de procéder aux ajustements suivants :

Dépenses d'Exploitation	Recettes d'Exploitation
 Cpte 681 / 042 : + 1 800.00 € Cpte 023 / 023 : - 1 800.00 € 	
Total : 0.00 € Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement
	- Cpte 281532 / 040 : + 1 800.00 € - Cpte 021 / 021 : - 1 800.00 €
	Total : 0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces ajustements budgétaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote à majorité: 17 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire, Maxime GROSHENR